



## Procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 13 mars 2019

<u>Présidence</u>	: M. Patrice Jordan, syndic
<u>Citoyennes et citoyens présents</u>	: 63
<u>Auditeurs sans droit de vote</u>	: 0
<u>Invité</u>	: M. Christophe Demierre, architecte

L'assemblée communale de ce soir est légalement convoquée par insertion dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg N° 9 du 1<sup>er</sup> mars 2019, affichage au pilier public, et parution dans le Vaulruz.ch de février 2019, selon la Loi sur les communes et paroisses, avec le tractanda suivant :

### 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 5 décembre 2018

Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site [www.vaulruz.ch](http://www.vaulruz.ch).

### 2. Investissement

Aménagement de locaux destinés à l'accueil extrascolaire intercommunal, et financement

### 3. Divers

Il est 20.15 heures lorsque M. Patrice Jordan, syndic, déclare ouverte cette assemblée, et excuse en premier lieu Mme Yvonne Gobet, qui est en vacances ; elle est remplacée par Mme Stéphanie Grand Sciotto.

M. Claude Bovigny, vice-syndic, est retenu par une autre assemblée et nous rejoindra dans le courant de la soirée. M. Jordan salue M. Christophe Demierre, architecte du bureau O. Charrière SA, qui a mandat pour l'objet présenté ce soir.

Il n'y a pas de remarque sur le tractanda ; En vertu de la loi sur l'information, M. Jordan informe que l'assemblée de ce soir sera enregistrée et prie les personnes de bien vouloir s'annoncer lorsqu'elles prendront la parole.

M. Jordan nomme M. Stéphane Mauron et Mme Antoinette Chollet scrutateurs.

### 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 5 décembre 2018

Ce procès-verbal pouvait être consulté au préalable à cette assemblée, il n'est pas lu. Les citoyennes et citoyens présents l'approuvent par main levée à l'unanimité.

### 2. Investissement : Aménagement de locaux destinés à l'accueil extrascolaire

Parole est donnée à M. Jean-Pierre Valiante, conseiller communal en charge du dossier, pour présentation de cet objet. M. Demierre, architecte, ainsi que M. Osinga, co-président du comité de l'accueil extrascolaire, participeront également à cette présentation.

M. Valiante rappelle les obligations légales en l'occurrence la loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrascolaire, plus particulièrement l'article 8 qui dit que les communes « proposent, soutiennent et subventionnent un nombre suffisant de places d'accueil préscolaire et extrascolaire ».

Le cadre légal doit être respecté, notamment au niveau architectural, où il y a des normes à respecter.

M. Valiante présente les objectifs et fonctions de l'accueil extrascolaire :

- Offrir un accueil en faveur des enfants scolarisés, le matin, le midi, le soir, en fonction des indisponibilités des parents
- Assurer un accueil chaleureux, structuré, accompagnement des devoirs, animation du temps libre

L'évolution démographique de la commune a également été étudiée ; au 1<sup>er</sup> janvier 2018 la population était de 1047 habitants et depuis 2008 une constante augmentation de la population a été enregistrée, ce qui implique dès lors une mise à disposition de locaux adaptés pour les enfants.

De plus, de nouvelles constructions sont attendues ces prochaines années.

Un bref historique de l'association la Courte Echelle est présenté par M. Thomas Osinga.

Les activités ont débuté en 2008 déjà, alors qu'il n'y avait pas encore de loi ; les parents se sont organisés pour créer un accueil. Dès 2011 les enfants de Vulruz s'y sont joints.

L'association est composée d'un comité de 5 membres bénévoles et emploie 3 animatrices professionnelles.

Actuellement et depuis 2008 l'AES occupe un local au foyer St-Joseph à Sâles ; à l'époque cette solution était adaptée aux besoins. L'utilisation de ce local est prioritaire par le foyer, ce qui implique que l'AES ne peut pas en disposer librement.

L'AES a atteint les limites du nombre d'enfants qui peuvent être accueillis, actuellement il bénéficie d'une autorisation temporaire pour 26 enfants ; dans certains cas, l'AES a dû refuser des enfants par manque de disponibilité, certains jours à midi.

M. Osinga informe que les coûts d'exploitation sont financés à 60% par les parents et les 40% restant par les communes. Ce taux de 40% est relativement bas, dans certaines communes du canton de Fribourg la part communale peut aller jusqu'à 90%. Le comité bénévole permet de diminuer les coûts d'administration et permet ainsi à l'AES d'offrir des tarifs intéressants.

M. Valiante remercie M. Osinga.

Il mentionne la situation actuelle qui est la suivante : l'AES n'a plus les moyens de faire face à la demande et ne répond dès lors plus aux exigences légales. D'autre part il n'a pas de salle de repos, ni de salle pour les devoirs. Ceci a un impact sur le travail des animatrices, qui doivent gérer des situations parfois délicates, dans des locaux exigus et inadaptés.

Les communes de Sâles et Vulruz se sont concertées ; Sâles désire garder cet accueil sur son territoire, mais n'avait malheureusement pas de locaux disponibles. Le conseil communal de Vulruz s'est alors penché sur la question et évalué les possibilités au niveau des locaux disponibles.

M. Valiante mentionne un changement au niveau de l'organisation des mamans de jours, ce qui induira un report d'enfants sur les AES.

La réflexion et recherche de solutions en collaboration avec la commune de Sâles et le comité AES, a amené le Conseil communal à proposer la solution qui est présentée ce soir ; il s'agit de valoriser l'ancien local des pompiers, situé en contre-bas dans le bâtiment de la halle de gymnastique.

Ce local pourra être adapté, moyennant des modifications.

M. Valiante donne la parole à M. Demierre, architecte.

M. Demierre mentionne les avantages du bâtiment, une bonne structure. Il relève que les locaux à transformer ne répondent pas aux exigences légales, notamment en matière d'isolation et de normes Minergie.

Les communes ayant le devoir d'exemplarité, il convient de répondre aux exigences et de réaliser les travaux dans les règles de l'art.

Il mentionne que l'accès se fera par le passage de la Rietta (fermé à la circulation), et garantira l'accès aux personnes à mobilité réduite (enfants ou animatrices) ; un hall d'entrée avec vestiaire et casiers sera aménagé.

La paroi provisoire actuellement en place devra être remplacée, car elle ne répond pas aux normes ; une paroi coupe-feu devra être installée, afin de séparer la partie dédiée au chauffage et installations techniques. Une porte permettra un accès direct à la chaufferie, sans devoir traverser les locaux de l'AES.

Le local sera divisé en 2, afin d'offrir une zone calme pour le repos et les devoirs. Des sanitaires devront également être aménagés, car l'animatrice doit rester avec les enfants.

Pour ce qui est des repas, les enfants utiliseront l'escalier pour accéder au rez-de-chaussée et utiliser les locaux existants ; la cuisine subira également quelques modifications.

M. Antoine Dévaud s'interroge au niveau de l'étude géologique qui a été mentionnée dans le journal Vaulruz.ch, et demande à quoi elle a servi.

M. Demierre précise qu'il a été nécessaire de réaliser l'étude géologique, car le local est actuellement en zone inondable ; l'ancienne réserve pour l'incendie (rétention) devra être supprimée pour que le ruisseau puisse s'écouler normalement et ainsi se protéger du risque d'inondation. La protection de l'enfant exige que les locaux d'accueil soient situés hors zone à risque.

Dans le cadre de la défense incendie, cette réserve n'étant plus nécessaire, elle peut dès lors être annulée.

M. Antoine Dévaud s'étonne que l'option du château n'ait pas été abordée, avec les nombreux espaces disponibles qu'il offre. Il précise qu'il ne remet nullement en question le principe de l'accueil extrascolaire.

Il demande combien d'enfants pourront être accueillis,

M. Demierre précise que 30 enfants pourront être accueillis simultanément.

M. Dévaud trouve que c'est trop faible, compte tenu que l'AES accueille déjà 27 enfants aujourd'hui.

M. Valiante répond aux divers points soulevés par M. Dévaud.

L'étude pour l'utilisation du château a été faite ; ce monument historique datant de 1320, était-il y a quelques années effectivement utilisé en partie par les classes des écoles. Les salles situées dans les étages ne sont pas adaptées, l'accessibilité aux personnes handicapées est problématique ; d'autre part les contraintes techniques en cas de transformation auraient été très importantes et auraient généré des coûts importants.

Il mentionne encore l'aspect de la location du château aux colonies qui l'occupent en semaine et qui aurait été remis en question en cas d'occupation par l'AES. Les produits générés par ces locations ne sont pas négligeables. Le rendement locatif du château permet une couverture des frais et garantit aujourd'hui des comptes équilibrés.

M. Osinga rebondit sur le nombre d'enfants accueillis ; l'indication des 30 places se réfère uniquement aux locaux qui font l'objet du projet de transformation ; il mentionne que la surface de la halle de gym peut également être prise en compte et règle le problème en cas de surpopulation pendant la pause de midi.

M. Jordan revient sur l'utilisation du château et rappelle que le même débat a eu lieu lorsque les salles de classes ont été rassemblées sur un même site. Le château est un monument historique qui génère des locations lors de camps, séminaires, manifestations. A l'époque la cohabitation avec les classes était déjà délicate.

Il précise qu'il faut des recettes annuelles de Fr. 100'000 pour couvrir les frais d'entretien de base qui sont très élevés ; ça n'est pas aisé de rassembler une telle somme. Actuellement la visibilité est meilleure, depuis que l'utilisation du château est uniquement dévolue aux locations.

M. Valiante rappelle en outre que l'ancien local du feu est disponible et ne rapporte actuellement rien. Grâce aux transformations, ce local serait valorisé et générerait un rendement locatif, par l'AES ou par tout autre utilisateur/locataire.

La parole est ensuite donnée à M. Claude Bovigny, responsable des finances, pour la présentation du financement de cet investissement.

M. Claude Bovigny prie l'assemblée de l'excuser pour le retard ;

Il rappelle le coût brut total estimé est de Fr. 428'000 ; il sera financé à hauteur de Fr. 100'000 par les liquidités courantes et par un emprunt bancaire de Fr. 328'000.

Les charges de fonctionnement qui seront induites par cet investissement sont détaillées comme suit :

- Intérêt passif sur emprunt (1%)	Fr.	3'280.00
- Amortissement annuel minimal (3%)	Fr.	9'840.00
- Charges d'exploitation annuelles estimées	Fr.	<u>1'800.00</u>
<i>Sous-total</i>	Fr.	<u>14'920.00</u>

Ce local serait loué à l'AES, de même qu'il loue actuellement les locaux à Sâles au foyer St-Joseph.

Les produits de fonctionnement estimés :

- Produit de location (estimation)	Fr.	-12'000.00
- Refacturation des frais de nettoyage	Fr.	<u>-2'000.00</u>

Montant net des charges de fonctionnement annuelles à charge de la commune

Fr. 920.00

M. Valiante termine sa présentation, il relève que la transformation de ces locaux représente une plus-value pour la commune, puisque locaux aujourd'hui inoccupés seraient assainis et rentabilisés.

En outre et par soucis de transparence, il sensibilise les citoyens qu'en cas de refus, les obligations légales restent et la commune doit répondre aux besoins. D'autre part, si l'AES devait se scinder entre les 2 communes, ceci générerait beaucoup de complications au niveau de l'administration ; il rappelle qu'actuellement ce sont des bénévoles qui font ce travail pour les 2 communes.

M. Jordan remercie M. Valiante de sa présentation et donne la parole à M. Pierre Gremaud, président de la commission financière.

M. Pierre Gremaud transmet le préavis de la commission financière pour cet investissement de Fr. 428'000 et son financement par utilisation des liquidités courantes pour Fr. 100'000 et par emprunt bancaire de Fr. 328'000. La commission à l'unanimité donne un préavis favorable à l'investissement et à son financement, tel que présenté.

Il n'y a plus de question.

M. Jordan rappelle aux scrutateurs de bien vouloir compter les citoyens dans leur travée respective et de communiquer ce nombre à la secrétaire.

Les citoyennes et citoyens présents approuvent par main levée à l'unanimité cet investissement et son financement. (1 abstention)

MM. Jordan et Valiante remercient l'assemblée présente de sa confiance et de son soutien.

M. Jordan remercie les différentes personnes qui se sont impliquées dans ce dossier, M. Jean-Pierre Valiante, M. Pierre Pittet, M. Christophe Demierre, M. Thomas Osinga ainsi que les membres de l'accueil extrascolaire.

Applaudissements de l'assemblée.

### 3. Divers

M. Jordan syndic annonce que les travaux votés lors de la dernière assemblée pour la réfection de la route du Château commenceront à la bonne saison.

M. Antoine Dévaud : revient sur sa précédente intervention et précise qu'il ne serait pas intervenu si l'explication relative à l'étude de l'utilisation du château par l'AES avait été mentionnée dans le précédent journal vaulruz.ch  
M. Dévaud souhaiterait être informé de manière plus complète par le biais du journal communal.

Mme Aline Buchs demande si les nouveaux locaux seront opérationnels à la prochaine rentrée scolaire.

M. Demierre informe que la durée des travaux approximative est de 3 à 4 mois ; pour ce qui est de la durée de la mise à l'enquête, c'est un grand point d'interrogation. Certains services de l'Etat ont déjà été consultés ; le dossier est prêt et pourra être déposé dans les prochaines semaines. La commune est dépendante des différents services de l'Etat qui doivent donner leur préavis; tant que le permis n'est pas octroyé on ne peut pas communiquer de date avec plus de précision.

Mme Aurélie Théraulaz demande si les horaires d'accueil pour la prochaine année scolaire sont connus, à savoir à quelle heure débute l'accueil du matin et une possibilité le mercredi.

M. Osinga précise que l'horaire est établi en fonction de la demande. Toutefois, on ne peut pas ouvrir pour un seul enfant. Dans les années à venir, un horaire en continu pourra éventuellement être offert, pour les enfants n'ayant pas l'école l'après-midi. Ces possibilités de développement ne peuvent être garanties pour l'instant.

Mme Eugénie Rouiller revient sur la question de la zone inondable et de l'implantation des cotubs ayant abrités l'école provisoire à ce même emplacement.

M. Demierre l'informe que ce n'est pas le cas. L'emplacement où étaient implantés les cotubs n'est pas dans cette zone inondable. La zone à risque était bien en aval du pont, du côté du bâtiment de la halle de gymnastique.

M. Jordan rappelle qu'une mise à l'enquête avait eu lieu pour l'installation du pavillon scolaire.

M. Valiante ajoute qu'il s'agit de crues tricentenaires et de quelques centimètres d'eau.

Il n'y a plus de question ou remarque, la parole n'est plus demandée.

M. Jordan syndic réitère ses remerciements à toutes les personnes impliquées dans ce dossier et à l'assemblée pour sa confiance.

L'assemblée est levée à 20h58, au terme de laquelle le verre de l'amitié est servi.

La secrétaire e.r.



Le président

